



Règlement particulier du 9^{ème} Volant des Pyramides Badminton Club de La Grande Motte les 4 et 5 Décembre 2021

Art. 1. Le tournoi est référencé sous le numéro **2101648** et est en cours d'autorisation.

Art. 2. Le tournoi se déroulera selon les règles en vigueur de la FFBaD (Cf. Règlement Général des compétitions) et du règlement ci-après.

Art. 3. Le Juge-Arbitre de la compétition sera M. Wilhem SANGIL. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du règlement.

Art. 4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa **licence compétition saison 2021-2022**. Sa licence devra être validée sur **Poona** au plus tard le **24/11/2021**.

Art. 5. Le tournoi est destiné aux joueurs de la catégorie seniors licenciés FFBaD, ainsi qu'aux joueurs des pays limitrophes de **classements R4 à NC**. Les joueurs juniors, cadets et minimes classés R4 à D8, ainsi que les joueurs vétérans, auront la possibilité de s'inscrire sur les tableaux correspondants à leur classement. Les joueurs mineurs à la date du tournoi devront être accompagnés d'un adulte responsable. Le classement officiel sera pris en compte au moment de la réalisation des tableaux.

Art. 6. Les tableaux organisés sont **les Simples hommes, Simples dames, Doubles Hommes, Doubles Dames, Doubles mixtes** selon le classement par points hebdomadaire (CPPH : Cote FFBaD au **25/11/2021**). Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, si nécessaire, selon la méthode qui lui semblera la plus équitable, ainsi que d'annuler un tableau ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes.

Art. 7. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits (**200**), une liste d'attente sera constituée selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- Paiement effectif des droits d'engagement
- Joueurs inscrits dans leur série de classement

Art. 8. Chaque paire est inscrite dans la série correspondant au classement du meilleur joueur de la paire. **Chaque joueur ne peut s'inscrire que sur 1 seul tableau par jour**. Un joueur peut s'inscrire dans 2 séries différentes.

Art. 9. Le tournoi se déroulera par **poules, avec 2 sortants par poule**, puis en élimination directe. Des têtes de séries seront désignées par le Comité d'organisation selon le CPPH. Les tableaux de simples et de **mixtes seront joués le samedi (8h à 20h), les doubles hommes et femmes seront joués le dimanche (8h à 18h)**.

Art. 10. La date limite d'inscription est fixée au **24/11/2021**. L'inscription au tournoi s'effectuera uniquement sur **SCORE CENTER** : <https://score-center.fr>. Les tableaux seront constitués le **26/11/2021**. Les convocations seront envoyées à l'adresse mail du joueur (via SCORE CENTER).

Art. 11. Le montant des droits d'engagement est de **17 € par joueur pour 1 tableau et 19 € pour 2 tableaux** (inclus les 2 € pour la Fédération). Le paiement s'effectue directement lors de l'inscription sur SCORE CENTER). En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après constitution des tableaux, sauf cas de force majeure prévu dans le Règlement Général des compétitions FFbAD. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

Art. 12. Les volants sont à la charge des joueurs. Les joueurs auront le choix entre les volants plumes ou plastiques. Les joueurs classés auront priorité sur le choix. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Babolat 2**.

Art. 13. Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour que celui-ci désigne, si possible, un arbitre (ou faisant office). Pour les phases finales, un joueur pourra être désigné pour faire office d'arbitre.

Art. 14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier qui sera affiché dans la salle. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs ne seront donnés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision du Juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être appelés **une heure avant l'horaire prévu** conformément au Règlement Général des Compétitions.

Art. 15. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors du temps de pause entre les sets.

Art. 16. Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'appel du match suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art. 17. Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et échauffement compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'annonce du match pourra être déclaré forfait par le Juge arbitre.

Art. 18. En cas de forfait d'un participant, un joueur peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 3.2.5 du Règlement Général des Compétitions.

Art. 19. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au **26/11/2021** (Cf. Procédure fédérale de gestion des forfaits et des sanctions). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton

Art. 20. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque. Il devra revenir à l'horaire indiqué par le Juge arbitre et laisser un numéro de téléphone à la table de marque. En cas de non-respect, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match.

Art. 21. Un forfait volontaire avéré entraîne le retrait du fautif de la compétition, dans toutes les disciplines.

Art. 22. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le Juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), 2 coachs par paire (aux arrêts prévus, et aux emplacements désignés par l'organisation).

Art. 23. Les conseils sont autorisés mais uniquement quand le volant n'est pas en jeu.

Art. 24. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, filin...) sera compté comme faute, sauf au service où il pourra être engagé 2 fois par service. Si cela arrive au cours de l'échange, le volant est compté faute.

Art. 25. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Art. 26. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque. Le vainqueur du match est tenu de remplir et de rapporter la feuille à la table de marque.

Art. 28. Les récompenses seront données après chaque finale. Merci aux vainqueurs et finalistes de se présenter à la table de marque après leur finale.

Art. 29. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires ainsi que l'ensemble des consignes de sécurité et d'utilisation des locaux. L'utilisation de cigarette électronique est notamment interdite dans le Gymnase.

Art. 30. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Art. 31. Le comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de la compétition pour les besoins de ses différentes publications et communications. Toute personne désirant d'user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Art. 32. En raison de la situation sanitaire, les compétiteurs devront respecter toutes les règles et mesures d'hygiène imposées par les circonstances : distanciation, gestes barrière, utilisation du gel hydroalcoolique mis à disposition par le club. La buvette sera adaptée aux circonstances sanitaires. **Le Passe sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes (joueur, accompagnateur, éducateur, officiel technique, spectateur, ...) de plus de 12 ans.**

Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement

Le Comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge arbitre, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **9^{ème} édition du Volant des Pyramides** ».